

Compteurs Linky la maire d'Aix Maryse Joissains interpelle le ministre

Samedi 24/09/2016 à 12H14 [AIX-EN-PROVENCE](#)

Le déploiement des compteurs "intelligents" d'ErDF provoque l'inquiétude de nombreux Aixois. Le conseil municipal, hier, a voté le report des installations dans les équipements



municipaux

Hier, le conseil municipal devait se prononcer sur le déploiement des nouveaux compteurs électriques, qui suscitent des craintes dans la population.

PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

Ils étaient venus lors du conseil municipal de juillet dernier, témoigner de leur inquiétude. Ils sont revenus hier, lors de la séance de rentrée. En rangs serrés, mutiques, un sobre "No Linky" affiché sur le torse, ils ont rempli la partie de la salle des Etats de Provence dédiée à l'accueil du public, attendant patiemment que la délibération 10.01 arrive jusque

sur la table des élus. Eux, ce sont les membres - ou sympathisants - du collectif aixois contre les compteurs Linky.

La loi d'août 2015 relative à la transition énergétique instaure le déploiement de compteurs nouvelle génération d'ErDF (Enedis) baptisés Linky. Ces machines "intelligentes" doivent permettre aux consommateurs de recevoir des factures établies sur leur consommation réelle et non sur une estimation de celle-ci tous les six mois, ce qui nécessite ensuite des régularisations de paiement ou des remboursements. ErDF, grâce à Linky, pourrait aussi identifier plus rapidement les pannes électriques et effectuer des relevés à distance, ainsi que des changements de puissance du compteur.

Problème : ces engins sont-ils nocifs pour la santé ? C'est ce que pensent plusieurs associations au niveau national, comme Robin des Toits, relayées au niveau local par des collectifs. Selon elles, Linky émet des ondes électromagnétiques potentiellement dangereuses pour la santé.

Hier, les élus aixois devaient se prononcer sur le principe de précaution concernant le déploiement des compteurs, même si "la commune d'Aix a statutairement transféré au Syndicat mixte d'énergie du département (Smed) des BdR le pouvoir de distribution publique d'électricité". Ce qui veut dire, signalait le rapport du conseil, que "la commune n'est pas en capacité de s'opposer à l'installation de nouveaux compteurs" comme l'ont déjà fait, en France, plusieurs communes.

LE COMPTEUR ELECTRIQUE LINKY BIENTOT CHEZ VOUS

"On ne va pas prendre une mesure qui ne sert à rien"

Un argument démenti par Lucien-Alexandre Castronovo (opposition), qui avait porté le débat sur Linky lors du conseil municipal de juillet. S'adressant à Maryse Joissains, il lançait : "vous pourriez convaincre les autres maires qui font partie du Smed, les fédérer pour un refus collectif". Saluant la demande de la municipalité de reporter les installations de compteurs dans les équipements publics communaux, M. Castronovo poursuivait : "vous pourriez étendre cette décision à tous les lieux d'habitation de la commune".

Réponse de Maryse Joissains : *"J'ai écrit au gouvernement pour qu'on obtienne des informations. J'ai été l'avocate de ce genre de causes, je suis interpellée sur ce thème. Aujourd'hui, mes services du contentieux me disent qu'on ne peut pas prendre la décision d'interdire l'installation sur le territoire. On ne va pas prendre une mesure qui ne sert à rien, juste pour l'esbroufe. C'est à la ministre de la santé de répondre, à prendre ses responsabilités !"*

Jules Susini (majorité), embrayait : *"ce genre d'arguments, on les a déjà entendus avec les antennes relais. Hier, l'Agence nationale des fréquences (ANFR, Ndlr.) a rendu publique une étude, après avoir fait des mesures en laboratoire et dans des habitations ; le résultat est que le champ électromagnétique n'est pas plus élevé que pour les anciens compteurs"*. Une information que balaie Lucien-Alexandre Castronovo, qui met en doute l'indépendance de l'ANFR.

Stéphane Paoli (majorité), rappelait de son côté que chaque citoyen pouvait, individuellement, refuser l'installation d'un compteur Linky chez lui... Tous les élus bientôt sur la même longueur d'ondes ? Il faudra sans doute attendre les résultats définitifs des tests sur la dangerosité - ou pas - de ces nouveaux compteurs.

Julien Danielides